



MUNICIPALES 2026

RECOMMANDATIONS

pour un accès digne à
l'alimentation durable et de
qualité pour toutes et tous



Ce que l'on entend dans ce document par une alimentation saine et durable :

Pour l'alimentation saine, on entend ici les aliments dont le Programme national nutrition santé 4 recommande d'augmenter la consommation, c'est le cas de produits aux bénéfices nutritionnels importants : les fruits et légumes frais/surgelés/ou en conserve, légumineuses, fruits à coque non salés, céréales complètes, certaines huiles végétales et les produits biologiques¹.

Plus globalement, selon la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), les régimes alimentaires sains et durables sont des régimes alimentaires ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations actuelles et futures. Ils contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines².

¹ Au-delà de la catégorie des produits dont il faut augmenter la consommation, le PNNS4 établit deux autres catégories qui guident les choix alimentaires : les produits à réduire sont ceux dont une consommation excessive peut nuire à la santé : aliments riches en sel, sucre, gras, ultra-transformés, viande rouge, charcuterie et produits Nutri-Score D ou E. La catégorie « autres » concerne les aliments ne faisant pas l'objet d'une recommandation particulière (œufs, pommes de terre, etc.) et les produits dont la consommation est recommandée mais de façon modérée (produits laitiers : 2 portions par jour, poissons : 2 portions par semaine. Par ailleurs, si les recommandations du Programme National Nutrition Santé ou PNNS 4 ont été élaborées en prenant en compte les enjeux de nutrition et de santé humaine, elles présentent une cohérence avec les régimes alimentaires durables identifiés dans la littérature scientifique.

² FAO. 2010. [Sustainable Diets and Biodiversity](#).



Des recommandations pour faire avancer le droit à l'alimentation dans les territoires

De la fourche à la fourchette, la situation que nous vivons fait froid dans le dos : augmentation de la précarité agricole et alimentaire, explosion des maladies chroniques, émissions de gaz à effet de serre, déforestation, effondrement de la biodiversité, pollution de l'eau... Cette urgence sanitaire et sociale nous coûte collectivement : elle détruit la cohésion sociale, elle creuse le déficit public. Rien que 12 milliards d'euros chaque année pour les effets de notre mauvaise alimentation sur la santé³ !

Dans le débat public, tout laisse à penser qu'entre ces maux, il faudrait choisir : ce serait soit une nourriture accessible à toutes et tous, soit un revenu décent pour les productrices et producteurs ; soit le respect de la santé et de l'environnement.

Pourtant, ces enjeux ne peuvent plus être traités séparément. C'est notre conviction, nous, représentant.es du monde agricole, d'associations de lutte contre la précarité, et engagées dans la promotion de la santé, des pratiques agro-écologiques, de nouvelles solidarités alimentaires et de l'éducation populaire.

Les personnes soignées pour diabète ont augmenté de 160 % en vingt ans⁴ quand les personnes en situation de précarité s'en trouvent être les premières victimes. 18 % des agriculteurs et agricultrices vivent sous le seuil de pauvreté⁵ avec souvent les seules perspectives de l'agrandissement et de l'intensification de leurs pratiques (mécanisation, engrais, pesticides) pour s'en sortir. Les effets pour notre santé et nos environnements sont pourtant toujours plus alarmants : contamination massive de l'eau par des polluants cancérigènes (PFAS) ou encore au cadmium, liés à l'agriculture intensive.

Face à ces injustices et en vue des élections municipales, nos associations proposent dix recommandations concrètes pour favoriser un accès digne à une alimentation durable et de qualité pour toutes et tous. Appliquer et porter ces recommandations est une manière de faire progresser le droit à l'alimentation sur nos territoires : elles visent à assurer un accès autonome et non stigmatisant pour toutes et tous à une alimentation de qualité (quand les personnes peuvent l'acheter ou la produire elles-mêmes), produite dans des conditions durables, favorisant la résilience des collectivités. La réponse au besoin essentiel qu'est l'alimentation constitue plus largement une porte d'entrée pour travailler l'accès à l'ensemble des droits (santé, travail, logement, etc.) de manière multi-partenaire et décloisonnée.

Les recommandations énoncées dans ce document ont été co-construites avec les acteurs de terrain, grâce à des tests successifs menés au sein des différents réseaux des associations signataires. Chacune de ces recommandations est suivie d'un descriptif des leviers sur lesquels les futur-es élu-es peuvent s'appuyer pour les mettre en œuvre. Nos organisations sont en effet convaincues de la force des coopérations entre les collectivités et les associations qu'elles permettent d'ouvrir, ciment d'une citoyenneté active là où les gens vivent.

3 Secours Catholique, avec la Fédération Française des diabétiques, le Réseau Civam et Solidarité Paysans, 2024. *L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?*

4 Ibid.

5 Insee, 2021. *Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage.*

NOS 10 RECOMMANDATIONS EN UN COUP D'ŒIL



Recommandation N°1 5

Créer du lien de la fourche à la fourchette : renforcer la démocratie alimentaire en mobilisant l'éducation populaire et en intégrant l'alimentation dans les actions de démocratie participative des collectivités.

Recommandation N°2 6

Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective (atteindre et dépasser les objectifs Egalim) et proposer des tarifs sociaux pour la cantine scolaire.

Recommandation N°3 8

Soutenir l'implantation, ou l'évolution, de commerces de proximité qui proposent des produits de qualité (dont des produits durables) et accessibles, tout en développant les transports collectifs et la mobilité douce pour s'y rendre.

Recommandation N°4 10

Préserver les terres agricoles.

Recommandation N°5 11

Accompagner le renouvellement de générations de paysans et paysannes et soutenir des modèles agroécologiques.

Recommandation N°6 12

Soutenir des projets qui proposent un soutien financier pour l'alimentation saine et durable et des pratiques démocratiques (par le partage, l'écoute et l'apprentissage collectif) : caisses alimentaires locales inspirées de la SSA, épiceries sociales et solidaires, groupements d'achats, magasins de producteurs avec des tarifs différenciés selon les revenus, aides financières pour ces achats, cuisines collectives ou cantines communautaires etc.

Recommandation N°7 14

Donner aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) l'objectif clair d'une alimentation durable accessible sur le territoire et associer aux décisions, les habitant·es, élu·es et producteur·rices.

Recommandation N°8 15

Réguler, voire interdire, la publicité dans l'espace public pour les produits alimentaires qui nuisent à la santé et à l'environnement.

Recommandation N°9 16

Freiner l'implantation des fast-foods à proximité des établissements scolaires.

Recommandation N°10 17

Initier ou poursuivre le déploiement de jardins collectifs (familiaux, partagés, d'insertion, pédagogiques) et de fermes urbaines avec des moyens pour l'implication des habitant·es (animations, activités annexes comme des paniers, etc.).

Recommandation N°1

Créer du lien de la fourche à la fourchette : renforcer la démocratie alimentaire en mobilisant l'éducation populaire et en intégrant l'alimentation dans les actions de démocratie participative des collectivités.

Quel est le problème ?

Le constat est aujourd'hui partagé : pour de multiples raisons, les citoyen·nes sont éloigné·es du monde agricole et de ses enjeux, limitant leur compréhension et leurs choix. Alors que la défiance politique est forte, l'alimentation est un formidable sujet pour se saisir d'une question collective sur son territoire et reconnecter des mondes qui ne se croisent plus.

LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futurs élu·es

→ Mettre en place un service municipal dédié à l'éducation populaire sur le territoire, particulièrement actif autour de l'alimentation ou intégrer les questions alimentaires dans les services dédiés à la démocratie participative.

→ Repenser en profondeur les dispositifs de participation citoyenne afin de les rendre plus inclusifs : cela implique d'aller vers les associations en lien avec les personnes les plus éloignées de la chose publique ; de promouvoir les démarches de participation active qui favorisent l'expression de chacun·e et valorisent les savoirs expérientiels de

chacun·e, penser les processus depuis la situation individuelle vers l'organisation collective pérenne et autonome.

→ Former les élu·es, technicien·nes, animateur·rices des PAT aux méthodes d'éducation populaire, sur la précarité alimentaire et la durabilité. De nombreux outils existent tels que le kit pédagogique « [Parlons précarité alimentaire et droit à l'alimentation !](#) » proposé par ACF et le SCCF. Les rencontres et visites à destination des élu·es le permettent aussi, comme l'initiative « [De ferme en ferme](#) ».

Exemples

Ville de Grande Synthe

Depuis 2012, la ville de Grande Synthe a mis en place une université populaire avec des ateliers gratuits, une micro-ferme communale pour l'entraide alimentaire, et une **maison de l'alimentation durable de l'écologie populaire** équipée d'une cuisine partagée et d'une épicerie solidaire. Cela s'accompagne du développement des jardins populaires avec 170 parcelles individuelles de 20 à 40 m², favorisant les liens sociaux et le partage de la production maraîchère.

Pays des Châteaux

Grâce au syndicat mixte du Pays des Châteaux (constitué d'élu·es de 3 intercommunalités), les citoyen·nes sont impliqué·es dans le Bocal, un budget participatif qui permet d'accompagner techniquement et financièrement des initiatives portées par des associations ou collectifs d'habitant·es sur le territoire du Pays des Châteaux. Le syndicat a aussi intégré, dans le cadre de son PAT un **collège « mangeurs », constitué de citoyen·nes du territoire**. Ce collège prend part aux décisions concernant les orientations stratégiques du PAT (voir la recommandation 7).

Ville de Mouans Sartoux

La **Maison de l'Éducation à l'Alimentation Durable** (MEAD) est un service de la ville de Mouans Sartoux. Elle propose des ateliers, des événements, des ressources pédagogiques, des formations pour professionnel·les et grand public, en lien direct avec la politique agricole et alimentaire engagée de la commune (depuis 2005, la ville est reconnue comme ville active du Plan National Nutrition Santé (PNNS) et a mis en place une cantine 100 % bio depuis 2012, sans surcoût grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une **régie municipale agricole** emploie également 3 agriculteurs pour fournir des légumes biologiques aux cantines). La MEAD a fait une évaluation des résultats de cette politique sur la population.

Recommandation N°2

Proposer une alimentation plus saine et durable en restauration collective (atteindre et dépasser les objectifs Egalim) et proposer des tarifs sociaux pour la cantine scolaire.



Quel est le problème ?

Pour les familles en situation de précarité, la restauration collective est souvent la seule source de repas complet. 40 % des enfants défavorisés ne mangeraient pas à la cantine contre 17 % des élèves favorisés⁶. Lors d'une enquête sur la restauration collective, il est apparu que seulement 40 % des établissements appliquent l'adaptation des tarifs en fonction des ressources⁷. Pourtant, une tarification sociale pourrait améliorer l'alimentation des jeunes et des seniors⁸.

Concernant l'alimentation durable, la loi Egalim vise 50 % de produits durables en restauration collective, mais peu de collectivités atteignent cet objectif. Actuellement, seulement 6,6 % des produits sont bio, alors que la loi fixe un objectif de 20 %⁹.

⁶ Défenseur des droits, 2019. [Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants.](#)

⁷ Cnesco, 2017. [Enquête sur la restauration et l'architecture scolaires. Étude menée auprès d'un échantillon représentatif des chefs d'établissements du second degré en France.](#)

⁸ Mesure appliquée à [Clermont-Ferrand](#).

⁹ Agence BIO, 2022. Loi EGAlim : une solution pour agir avec la bio !



LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futur-es élu-es

→ Mettre en place une tarification sociale. Solliciter l'aide de l'Etat disponible pour « une cantine à 1€ » pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation ». Une bonification est prévue pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi Egalim.

→ Orienter davantage la commande publique vers des produits locaux durables et de qualité (le prix de l'alimentation est résiduel sur l'ensemble des coûts d'un repas qui comprend aussi les charges pour les lieux, les animations etc.), par exemple en faisant le choix d'un service de cuisine municipale.

→ Améliorer la réduction du gaspillage alimentaire, pour trouver des marges de manœuvre budgétaire.

→ Identifier et se mettre en lien avec des producteurs qui assurent un approvisionnement en produits durables et de qualité pour approvisionner la restauration collective

→ Engager un travail de formation des techniciens, des cuisinier-ères et des élu-es.

→ Envisager la mutualisation des équipements de restauration collective. Les cuisines de collège sont parfois sous-utilisées. Dans le cadre d'un partenariat commune/conseil départemental, le collège serait le « fournisseur » des repas pour les écoles primaires.

→ Mobiliser des lieux de restauration collective existants pour différents types de publics dont des personnes en situation de précarité à l'image des restaurants Emeraude et solidaires de la Mairie de Paris.



Actualité de La Loi Egalim

Malheureusement depuis le 26 juillet 2025, le dispositif de la cantine à 1 euro est gelé pour les nouvelles demandes. Les collectivités déjà soutenues peuvent néanmoins demander le bonus Egalim si ce n'est déjà fait. Une partie de nos associations continueront à porter un plaidoyer pour la reprise de ce soutien aux collectivités pour la tarification sociale.



Exemples

Pays de l'Or

La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or a travaillé avec le **Civam bio 34** et la **Fédération Régionale des Civam d'Occitanie** pour approvisionner la restauration collective en produits biologiques. Le collectif de maraîchers est reconnu en GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental). Cette structuration a permis à la communauté d'agglomération d'atteindre un approvisionnement de 40 % de produits bio en 2024.

Paris

À Paris, les tarifs varient de 0,13 et 7 €. 30 millions de repas sont servis par an dans les cantines des écoles, les collèges, crèches, les restaurants administratifs, les EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) municipaux et les restaurants Émeraude et solidaires. En 2023, 56 % de cette alimentation était déjà durable, dont 42 % de produits bio. La mairie, dans le cadre de sa politique d'action sociale, **mobilise aussi les restaurants destinés aux seniors** pour accueillir les personnes en situation de précarité le soir et certains midis ("des restaurants solidaires"). Une [enquête](#) a été réalisée en partenariat avec ACF notamment pour adapter le dispositif et analyser leurs stratégies pour une alimentation durable.

L'intercommunalité du Bernay

L'intercommunalité du Bernay, en Normandie, a lancé un **accompagnement de la restauration collective** de son territoire. « [Mon restaurant écoresponsable](#) » a accompagné 5 établissements pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux, former les cuisiniers-ères à l'utilisation des protéines végétales, favoriser les échanges de pratiques entre professionnel-les ou encore sensibiliser les enfants à l'impact environnemental de l'alimentation.

Approvisionner la restauration collective grâce à une ferme municipale

En zone urbaine ou rurale, des villes mettent en place des fermes municipales : elles approvisionnent la restauration collective et incluent des activités pédagogiques destinées aux enfants des écoles et crèches. C'est le cas depuis 2019, à Lagauget-du-Gers : une ferme municipale fournit 2 500 kg de légumes par an à la restauration collective de la commune (100 % de menus bios). Elle s'étend sur 6 hectares et emploie une personne à temps plein. Le projet bénéficie du soutien du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du territoire, avec un budget de fonctionnement de 9 000 € hors salaire. C'est aussi le cas de Limoges : depuis 2021, la ferme municipale fournit 83 000 kg de fruits et légumes par an à la restauration collective, soit 4 500 repas par jour pour les crèches, écoles et Ehpad. Elle emploie l'équivalent de 10 personnes à temps plein, avec un budget de fonctionnement de 50 000 € hors salaires. Le maire souligne l'inspiration tirée des autres collectivités pour développer ce système d'approvisionnement.

Clermont-Ferrand

À Clermont-Ferrand, les tarifs pour les familles varient de 0,50 € à 7,70 € pour un coût de revient de 11 €. Environ 5 000 repas sont servis par jour. Environ 60 % des 9 500 enfants mangent à la cantine, ce qui représente un budget annuel de 1,4 M€ pour la ville (sources 2016). Une proposition inclut 40 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Marseille

À Marseille, les prix varient de 1,83 € à 3,67 € selon le QF, avec une politique de gratuité pour les familles les plus précaires.

Il existe des formations pour les acteurs de la restauration collective, telles que celles portées par le Mouvement des Cuisines Nourricières.

Recommandation N°3

Soutenir l'implantation, ou l'évolution, de commerces de proximité qui proposent des produits de qualité (dont des produits durables) et accessibles, tout en développant les transports collectifs et la mobilité douce pour s'y rendre.

Quel est le problème ?

En France, l'accessibilité géographique à une alimentation durable et de qualité est un véritable enjeu. 62 % des communes manquent de commerces¹⁰ – c'est ce qu'on appelle des déserts alimentaires. Ces manques sont particulièrement visibles dans les quartiers prioritaires (QPV)¹¹. L'implantation de commerces de proximité est une partie de la réponse, d'autant que ces commerces sont aussi des lieux de rencontres et favorisent le lien social. À condition de prêter attention aux problèmes de mobilité. Les personnes âgées en milieu rural ont des difficultés à se déplacer, tandis que les personnes en situation de précarité n'ont pas souvent de véhicule ni les moyens d'utiliser les transports en commun, ou se heurtent à leur couverture trop limitée.

¹⁰ Vie publique, 2023. Commerce de proximité : le bilan mitigé de la politique de l'État.

¹¹ Agence nationale de la cohésion des territoires, 2023. Comment renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futures élu·es

- Diagnostiquer la vulnérabilité du territoire par rapport à l'offre alimentaire existante ainsi que son accessibilité physique et financière. Associer les habitant·es pour prendre en compte leurs contraintes, besoins et attentes. Intégrer ces enjeux dans l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée par les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), mobiliser la plateforme Obsoalim¹² pour analyser cette vulnérabilité.
- Favoriser l'implantation de commerces et lieux de ventes qui répondent à des objectifs sanitaires, sociaux ou environnementaux comme des magasins de producteurs, des marchés de plein vent, des AMAP, des épiceries sociales et solidaires ouvertes à toutes et tous (y compris itinérantes) etc.
- Soutenir la communication autour des initiatives de vente de produits locaux, durables, etc.
- User du droit de préemption commercial qui permet à la ville d'avoir la priorité pour acheter un bail commercial, un fonds de commerce, un fonds artisanal ou un terrain pouvant accueillir des commerces dans les zones « de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ».
- Mobiliser le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) via le Document d'Aménagement artisanal, commercial et logistique pour préciser les conditions qui permettent le développement de commerces de proximité au plus près de l'habitat et de l'emploi ou de limiter son développement dans les zones périphériques. Mobiliser le Schéma directeur

d'urbanisme commercial pour y intégrer des objectifs d'accessibilité.

- Soutenir la mise en place de filières territoriales agroécologiques pour rapprocher la production, la transformation et la consommation (voir les exemples p.9).
- Intégrer l'alimentation dans le plan de sauvegarde communal : pour rendre visible les enjeux alimentaires et anticiper les ruptures alimentaires.
- Soutenir les acteurs dans la recherche de financements complémentaires via différents dispositifs : fonds Mieux Manger pour Tous (MMPT), fondation et fonds de dotation, subventions, tête de réseaux nationale, etc. Solliciter l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) via les dispositifs Actions cœur de ville, Petites Villes de demain, ou l'aide à l'installation des commerces dans une zone rurale pour obtenir des financements.
- Mettre en œuvre un Plan d'Action Mobilité Solidaire (PAMS) et soutenir le développement de transport d'utilité sociale¹³.

¹² Obsoalim³⁴ est une plateforme numérique permettant de caractériser les risques de précarité alimentaire dans les communes et quartiers des grandes communes (IRIS) des départements français.

¹³ La loi d'orientation des mobilités donne la possibilité aux autorités organisatrices des mobilités (généralement les syndicats de transports en commun dans les territoires urbains et les communautés de communes ou région dans les territoires ruraux) de développer une compétence mobilité solidaire qui peut prendre la forme d'un plan d'action en commune pour une mobilité solidaire (PAMS). A ce titre, il est possible de développer des transports d'utilité sociale (TUS) portés par des associations au bénéfice des personnes dont l'accès aux transports publics collectifs ou particuliers est limité du fait de leurs revenus ou de leur localisation géographique. Ce service fonctionne à l'aide de bénévoles défrayés pour le service rendu. Les coûts de fonctionnement sont assez faibles (env 30 000 € par an en cas d'embauche d'un salarié à plein temps pour la coordination).

Exemples

Grand Poitiers

La communauté d'agglomération du Grand Poitiers a appuyé, via son service développement économique, **l'installation d'un magasin de producteurs** : elle a soutenu le collectif de producteur-rices financièrement et techniquement lors du montage du projet (recherche du local, mise aux normes du local...).

Communauté de communes de Vienne et Gartempe

La communauté de communes de Vienne et Gartempe a **participé activement à la structuration d'une filière** viande bovine sur le territoire de Montmorillon. Elle participe et finance une partie de l'accompagnement de la structuration de la filière et de la mise en place d'un atelier de découpe. Le projet rassemble éleveur-euses, transformateur-rices, cantines scolaires et distributeurs dont un magasin de producteurs et une épicerie sociale et solidaire. Rassemblés, avec la collectivité, au sein de l'association [Mont'Plateau](#), ces différents acteurs contribuent aux enjeux fixés par la loi Egalim.

Marseille

À Marseille, **un marché** a lieu deux fois par mois dans le quartier de La Viste. Ce marché a vu le jour grâce à une collaboration entre ACF, l'association Graines de Soleil, et le centre social del Rio et **propose une triple tarification** : un prix coûtant pour les ventes directes, une réduction de 25 % pour les habitants du quartier, et une réduction de 50 % pour les personnes orientées soit par les services sociaux, soit par des acteur-rices du quartier. Le projet a été **conçu avec la participation des habitant-es**. Des partenaires associatifs et institutionnels sont présents certains jours pour offrir des services d'information et de sensibilisation (santé, accès aux droits, etc.). Le centre social del Rio mobilise les habitant-es et intègre leurs retours pour faire évoluer le marché.

Montpellier

Montpellier a mis en place une « **stratégie de transformation des paysages alimentaires** », qui se donne notamment pour actions : la connaissance des commerces à proximité des habitant-es, le développement d'un marché de demi-gros pour proposer une offre alimentaire de qualité accessible financièrement avec des produits vendus à la cagette en fin de journée, et la mise en place d'un comité partenarial pour soutenir des circuits courts.

Communauté de communes du Haut Val de Sèvre

Le PAT de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, a renforcé l'agriculture locale et les liens entre producteur-rices et mangeur-ses. Cette mobilisation a débuté en 2015, lorsque le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a **intégré la lutte contre la précarité alimentaire parmi ses priorités**. Dans ce cadre, la création d'une épicerie solidaire, en partie ambulante, constitue une avancée majeure pour améliorer l'accès digne à une alimentation de qualité, notamment grâce à la contractualisation avec les producteur-rices locaux. En 2022, les élu-es ont sollicité l'association **Soli'Niort** pour étudier la faisabilité du projet, et l'épicerie a ouverte en septembre 2024.



Recommandation N°4

Préserver les terres agricoles.



LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futures élu-es

→ Inscrire le maintien de terres agricoles dans les documents d'urbanisme ([Plan Locaux d'Urbanisme \(PLU\)](#), PLUi), en mobilisant des outils de protection du foncier comme les Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PPAEN).

→ Reconvertir certaines zones destinées à l'urbanisation en zones agricoles ou naturelles.

→ Maintenir une veille pour identifier les terres agricoles disponibles ou prochainement cédées, en intégrant les différents acteurs et outils (vigifoncier, déclaration de cessations d'activité, etc.) autour d'observatoires fonciers.

→ Favoriser le stockage foncier par la collectivité. L'achat temporaire de foncier par la collectivité avant d'être revendu à un nouveau porteur de projet permet de faciliter la transmission.

Quel est le problème ?

Alors même que la France reste le pays avec la plus grande surface agricole utile (SAU)¹⁴ de l'Union Européenne, depuis 40 ans, nous perdons chaque année entre 50 000 et 60 000 hectares soit l'équivalent d'un terrain de foot toutes les 7 minutes¹⁵. Les collectivités locales ont un rôle clef à jouer car elles disposent de la compétence sur l'aménagement de leur territoire et de l'urbanisme. Elles peuvent donc peser sur les arbitrages sur l'usage des terres.

¹⁴ La superficie agricole utilisée ou surface agricole utile (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

¹⁵ [Terre de Liens, 2022. L'état des terres agricoles en France.](#)

Exemples

La commune de Magny-les-Hameaux

La commune de Magny-les-Hameaux a installé un maraîcher bio. En friche depuis une trentaine d'années, près de 20 hectares de terre en propriété de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yveline étaient destinés à l'urbanisation dans le PLU. Dans le cadre d'un projet d'éco-quartier, c'est la volonté de rapprocher agriculture et habitant-es qui a motivé la commune et son maire, **à modifier le plan local d'urbanisme et dédier plus de la moitié du terrain à l'agriculture.**

Le Pays Corbière Minervois

Le Pays Corbière Minervois, dans l'Aude, touché par une augmentation des friches viticoles, a lancé un projet en partenariat avec Terre de Liens, l'ADEAR et la Chambre d'Agriculture pour **identifier et recenser les friches et ainsi favoriser l'installation de nouveaux producteurs et productrices** (notamment en pastoralisme extensif).

La ville de Cherbourg-en-Cotentin

La ville de Cherbourg-en-Cotentin a **sécurisé la ceinture verte en mobilisant tous les leviers disponibles dans le PLUi et le SCoT** de manière à garantir la pérennité des zones concernées. Pour les personnes impliquées dans le projet, il s'agit de penser la ville de manière globale grâce aux outils juridiques disponibles.

Recommandation N°5

Accompagner le renouvellement de générations de paysans et paysannes et soutenir des modèles agroécologiques.

Quel est le problème ?

En parallèle de la disparition des terres, les agriculteurs et agricultrices sont de moins en moins nombreux·ses. Entre 1970 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué pour atteindre 390 000 fermes en France hexagonale et 26 700 dans les départements d'outre mer en 2020¹⁶. De plus, le secteur agricole a un impact conséquent sur notre environnement : en 2022, il était responsable de 19 % des émissions de gaz à effets de serre en France¹⁷. Les collectivités territoriales, communes et intercommunalités, peuvent soutenir le renouvellement de la population agricole de leur territoire et favoriser des modes de production plus durables.

¹⁶ Agreste, 2022. Recensement agricole 2020.

¹⁷ Agreste, 2024. Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires.



LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futur·es élu·es

→ Favoriser la transmission et la reprise des fermes en finançant ou en portant des projets d'animation locale (repérage, sensibilisation et accompagnement des personnes cédantes, mises en lien cédantes et porteur·euses de projet, diagnostics d'exploitation, accompagnement des repreneur·euses, etc.).

→ Agir plus directement en achetant et en mettant des terres à disposition : fermes communales ou intercommunales, espaces tests agricoles, etc.

→ Soutenir et développer les pratiques agroécologiques sur les fermes du territoire :

protection des zones de captage d'eau potable, accompagnement à la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques, etc.

→ Soutenir les débouchés des producteur·rices locaux·ales et inscrites dans des pratiques durables par la commande publique, notamment en restauration collective.

→ Favoriser l'accès au logement pour des jeunes installé·es (aides au logement, habitats réversibles, etc.).

Exemples

La communauté d'agglomération de Redon

La communauté d'agglomération de Redon (Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique - 66 000 hab.) a missionné plusieurs associations pour **favoriser la transmission des fermes de son territoire**. Parmi les actions soutenues : un travail de porte à porte auprès des agriculteurs âgés de 55 ans et plus pour les interroger sur les perspectives de leurs fermes après leur départ à la retraite. Cela a permis d'avoir un recensement de fermes à reprendre et de faciliter la mise en relation entre les porteur·euses de projets agricoles et les fermes du territoire.

La commune de Beuvezin

La commune de Beuvezin a acquis 14 hectares dans le cadre d'échanges à l'amiable avec les agriculteur·rices installés au sein des périmètres de protection rapprochée des sources des Puits et de Malinvezey. La commune **sécurise ainsi l'implantation de prairies autour de ses captages**, unique ressource en eau de sa centaine d'habitant·es. Elle a également **lancé un projet agroforestier, appuyant la transition agroécologique du territoire**. Les effets sur la qualité de l'eau sont déjà visibles.

Recommandation N°6

Soutenir des projets qui proposent un soutien financier pour l'alimentation saine et durable et des pratiques démocratiques (par le partage, l'écoute et l'apprentissage collectif) : caisses alimentaires locales inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation¹⁸, épiceries sociales et solidaires, groupements d'achats, magasins de producteurs avec des tarifs différenciés selon les revenus, aides financières pour ces achats, cuisines collectives ou cantines communautaires etc.

¹⁸ <https://securite-sociale-alimentation.org/>

Quel est le problème ?

Les témoignages de personnes en situation de précarité révèlent la honte de ne pas réussir à se nourrir par ses propres moyens, à devoir demander de l'aide sur un besoin si intime. C'est pourquoi les initiatives qui offrent une tarification adaptée aux revenus et sont ouvertes à toutes et tous permettent d'y répondre. Ces dispositifs contribuent à un dynamisme du territoire par les liens avec des productrices et producteurs locaux et durables. Ils incluent également des animations et un accompagnement social pour assurer leur dimension inclusive et en faire des lieux d'apprentissages collectifs.



LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futures élu-es

→ Soutenir les acteurs impliqués dans tels projets : via des financements dans les Projets alimentaires territoriaux, les contrats locaux de santé (CLS) - sur le sujet alimentation santé -, appels à projets Contrat de Ville et autres budgets pérennes, ou dans un budget participatif pour valoriser ces actions ; en leur mettant à disposition un local ou en proposant un loyer adapté ; en mobilisant par exemple des aides financières dont celles des CCAS pour participer à un groupement d'achats, se rendre dans une épicerie ouverte à toutes et tous, etc.

→ Favoriser la synergie et la complémentarité entre ces différents types de projets, qui offrent des réponses différentes, selon la situation de précarité : mise à disposition d'équipements par des cuisines partagées, soutien à l'achat et autonomie par les groupements d'achats et épiceries en mixité, etc.

→ Soutenir les acteurs dans la recherche de financements complémentaires via différents dispositifs : fonds mieux manger pour tous, fondation et fonds de dotation, subventions etc.

→ Soutenir les acteurs dans la recherche de solutions logistiques (stockage, distribution).

→ Soutenir l'implication des services municipaux, des services sociaux présents sur le territoire et des acteurs associatifs pour proposer des activités complémentaires à ces initiatives qui visent à améliorer l'accès à l'alimentation (activités culturelles, santé, accès aux droits, découverte de lieux sur le territoire - jardins partagés ou tiers lieux, sessions d'informations, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, etc.).

Exemples

Ville de Lyon

Avec le soutien de la ville de Lyon, l'association VRAC a pu lancer la [MESA](#) (Maison engagée et solidaire de l'alimentation), son premier tiers-lieu au cœur du 8^e arrondissement lyonnais. Le projet de ce tiers-lieu alimentaire et solidaire : **créer un espace ressource sur l'alimentation co-porté avec les habitant-es du quartier, répondre aux enjeux d'accès à une alimentation de qualité de multiples façons** : ateliers, événements variés, épicerie et restaurant avec des produits biologiques et végétariens, etc. Le tout avec un système de triple tarification pour que toute personne, quel que soit son budget, puisse accéder au lieu et participer au projet. Et ainsi, en faire un espace d'échange, de partage, de mixité, et de (re)prise de pouvoir sur son alimentation.

Pour l'ensemble de ces projets, le soutien des élu-es est essentiel, particulièrement au moment du lancement d'un projet et sur ses premières années de fonctionnement, pour que les modèles économiques solidaires s'expérimentent et s'adaptent aux réalités locales et au public qui s'aggrave progressivement autour des initiatives.

De multiples projets existent

Les **épicerie en mixité sociale** pratiquent des prix différenciés selon les revenus et sont ouvertes aussi à des personnes qui n'ont pas de difficultés. C'est le cas, par exemple, de l'épicerie du SCCF "le colibri", à Gardanne.

Les caisses alimentaires locales : plusieurs se lancent en France, comme à Dieulefit, dans la Drôme. 95 citoyen·nes¹⁹ cotisent à hauteur de leurs ressources et reçoivent une allocation de 100€ par mois, utilisable pour acheter des produits choisis et conventionnés par les membres de la caisse alimentaire. L'objectif est d'étendre l'initiative à l'ensemble du territoire de la communauté de communes et d'avoir, par une action sur la demande, un effet transformateur sur le système agricole et alimentaire tout en garantissant un budget alimentaire mensuel. Ce projet a un budget de fonctionnement d'environ 100 000€ par an pour 1,7 équivalents temps plein sur le projet ainsi que pour les frais de fonctionnement. La caisse bénéficie de plusieurs financements de collectivités territoriales dont la communauté de commune de Dieulefit-Bourdeaux et la mairie de Dieulefit, complétés par une subvention du Département dans le cadre de son PAT.

On peut aussi citer la caisse alimentaire locale à Mirepoix, en Ariège, où chaque membre des 110 cotisant·es²⁰, verse une cotisation d'au moins 2,5 % de son revenu mensuel net et choisit une épicerie parmi 17 partenaires pour utiliser son allocation de 50 € par mois, principalement pour des produits locaux. Cette année est une phase test permettant de développer 3 axes : révision de la cotisation pour plus d'équité, création d'une Monnaie Alimentaire pour élargir l'utilisation des allocations, et mise en place d'une gouvernance collégiale pour impliquer les membres dans les décisions.

Le dispositif **Paniers Solidaires Cocagne** permet d'engager une dynamique sur les territoires en mobilisant des financements nationaux, des co-financements locaux et en construisant des partenariats opérationnels avec les acteurs sociaux locaux (CCAS, centres sociaux, ...). Cette offre en légumes bio accessibles à toutes et tous s'accompagne d'ateliers cuisine et d'échanges avec les habitant-es, faisant progressivement émerger une dynamique citoyenne locale pouvant aller jusqu'à des caisses locales de l'alimentation, des tiers-lieux nourriciers, etc.

Certains **groupements d'achats** mettent en place le même principe de différentes tarifications, comme dans la Drôme pour le SCCF, les groupements d'achats du réseau VRAC dans des QPV.

Des centres sociaux de la Loire organisent des **marchés solidaires** de producteur·rices, avec des tarifs différenciés en fonction des moyens des personnes (aucun justificatif demandé). L'accès au tarif différencié se fait de manière déclarative, ainsi l'intimité des consommateur·rices est préservée quant à leur rapport à l'argent. Les marchés s'organisent de manière itinérante et en coopération avec des structures locales, ce qui facilite l'accès à tous et toutes.

¹⁹ Chiffres publiés le 8 juillet 2025 sur [le site facebook de la caisse alimentaire de Dieulefit](#)

²⁰ Chiffres disponibles sur le site de la [CCAMPA](#) consulté en juillet 2025.



Recommandation N°7

Donner aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) l'objectif clair d'une alimentation durable accessible sur le territoire et associer aux décisions, les habitant·es, élu·es et producteur·rices.

Quel est le problème ?

Faute de compétence en propre sur l'agriculture et l'alimentation, il peut être difficile pour une municipalité de se saisir de ces enjeux. Les PAT sont alors des outils clés pour mettre autour de la table les divers acteurs concernés (producteur·rices, consommateur·rices, distributeur·rices, associations, citoyen·nes) et orienter les actions qui favorisent l'accès de toutes et tous à une alimentation durable sur le territoire, depuis la production jusqu'à la consommation. Ils offrent également un accès à des financements spécifiques, comme le fonds MMPT et l'Appel à Projets SNANC.



LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futur·es élu·es

→ Donner un objectif clair au PAT : permettre une alimentation durable, accessible à toutes et tous sur le territoire. Les piliers du droit à l'alimentation - durabilité, disponibilité, adéquation, accessibilité et stabilité - peuvent orienter la mise en œuvre de cet objectif.

→ Mettre en place un plan d'actions qui prenne en compte toutes les facettes de l'alimentation (installation, production, accessibilité, environnement, rémunération, filières, approvisionnement, etc.).

→ Assurer la co-construction de diagnostics territoriaux avec les acteurs du territoire et

notamment des personnes en situation de précarité alimentaire pour mieux penser les solutions pour l'accès à l'alimentation (et sortir de la seule aide alimentaire).

→ Mettre en place une gouvernance inclusive chargée de l'élaboration et du suivi du plan d'actions (par exemple à travers la création d'Assemblée Locale de l'Alimentation avec des citoyennes et citoyens, intégrant la société civile).

→ Former les élu·es, technicien·nes, animateur·rices de PAT sur les enjeux de précarité, de durabilité et sur les méthodes participatives.

Exemples

Ville de Rodez

À Rodez, le SCCF a réalisé un **diagnostic pour le projet alimentaire territorial avec des personnes concernées par l'aide alimentaire**. Cela a permis de comprendre leurs habitudes alimentaires, leurs déplacements et leurs courses. L'objectif était d'améliorer l'accès à une alimentation de qualité **au-delà de l'aide alimentaire**, en réfléchissant aux transports, à l'accessibilité des lieux d'achat et aux besoins en produits frais. Cela a permis de changer de perspective sur la précarité alimentaire et de **co-construire des solutions avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire**.

La Communauté de communes Auxonne – Pontailler Val de Saône

La Communauté de communes Auxonne – Pontailler Val de Saône s'est engagée, dans le cadre de son PAT, dans un projet de coopération avec 5 autres intercommunalités. L'objectif : **favoriser le lien entre producteur·rices et personnes en situation de précarité alimentaire** en proposant des temps d'échange de pratiques et de retours d'expérience.

Seine-Saint-Denis

Le PAT de Seine-Saint-Denis a réalisé une analyse du territoire via des données quantitatives et des entretiens avec plus d'une vingtaine d'acteurs. En parallèle, une étude a été menée sur trois communes du territoire, faisant **émerger la parole des habitant·es principalement sur les enjeux d'accessibilité alimentaire**. Désormais, la mise en œuvre du PAT est accompagnée d'un **observatoire de l'alimentation**.

Pour ces PAT, il est nécessaire d'avoir au moins un Équivalent temps plein (ETP) pour la coordination, et selon l'ambition de la collectivité, 2 à 3 ETP peuvent être requis. Il est également important d'allouer des moyens financiers pour l'animation si l'on veut honorer la participation de toutes et tous, et pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Recommandation N°8

Réguler, voire interdire, la publicité dans l'espace public pour les produits alimentaires qui nuisent à la santé et à l'environnement.

Quel est le problème ?

Les investissements publicitaires pour l'alimentation représentaient 5,5 milliards d'euros en 2021, ce qui était 1000 fois supérieur au budget pour les messages de santé publique²¹. Or, les publicités pour des produits Nutri-Score D et E représentaient 53,3 % des publicités vues par les enfants, 52,5 % par les adolescents et 50,8 % par les adultes. Les enfants exposés à ces publicités consomment 56 % de plus d'aliments peu sains, contribuant à l'augmentation des maladies comme le diabète et l'obésité²². Les communes ont peu de compétences sur la publicité, mais deux leviers peuvent permettre d'agir localement sur le sujet.

21 Secours Catholique, avec la Fédération Française des diabétiques, le Réseau Civam et Solidarité Paysans, op.cit.p.1.

22 Santé publique France, 2020. Comment limiter le marketing alimentaire, en particulier pour les produits gras, sucrés, salés en direction des enfants et des adolescents ?



LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futures élu·es

→ Mettre en place un Règlement local de Publicité²³ (RLP) restrictif et instaurer des périmètres de restriction de publicité notamment autour des établissements scolaires, gymnases, hôpitaux, etc.

→ Arrêter les contrats de mobilier urbain publicitaire : la mairie et l'intercommunalité ont le pouvoir de décider de ne pas renouveler les contrats de mobiliers urbains et retirer ainsi la présence de la publicité.

23 Des RLP sont des documents d'urbanisme qui peuvent être élaborés par les communes ou les intercommunalités (RLPi), et à quelques exceptions près, ils sont nécessairement plus restrictifs que la réglementation nationale.

Exemples

Grenoble

A Grenoble, la métropole a mis en place un Règlement local de la publicité intercommunal (RLPi) interdisant la présence de panneaux publicitaires de plus de 8 m² sur l'espace privé, l'éclairage nocturne des publicités, les publicités en toiture, et les publicités aux abords des écoles. Les arrêts de mobiliers urbains publicitaires ont permis de libérer 2000 m² d'espaces occupés par la publicité en ville.

Rennes Métropole

Le RLPi de Rennes Métropole, approuvé en juin 2022, encadre l'affichage extérieur pour adapter les règles nationales aux spécificités locales. Il vise à **réduire la publicité et à réguler les enseignes, conciliant ainsi cadre de vie et dynamisme économique**. Le RLPi concerne les publicités (supports de 2 m² à 12 m²), les pré-enseignes (panneaux annonçant des commerces) et les enseignes (identifications des commerces sur bâtiments ou terrains).

Et à l'international,

Des Plans Publicité Alimentation-Santé (Healthier Food Advertising Policy) ont été adoptés par une vingtaine de collectivités au Royaume-Uni. L'initiative est venue de la ville de Londres, où les chiffres d'évaluation montrent que les restrictions de publicité ont entraîné 20 % de baisse de consommation d'aliments trop sucrés par semaine par foyer.

Ville de Paris

Sur un autre sujet, la ville de Paris, lors de la renégociation du marché de mobilier urbain d'information, a inscrit dans le contrat l'interdiction de publicités sexistes ou discriminatoires. Le nouveau contrat prévoit que le concessionnaire s'engage à s'assurer qu'aucune publicité à caractère sexiste ou discriminatoire **ne puisse être diffusée sur le réseau municipal d'affichage**.

Recommandation N°9

Freiner l'implantation des fast-foods à proximité des établissements scolaires.



LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futur-es élu-es

→ Mobiliser le droit de préemption dans les zones autour d'établissements scolaires en établissant un périmètre de sauvegarde du commerce d'artisanat de proximité, permettant dans un deuxième temps d'user de son droit de préemption commercial.

→ Porter un plaidoyer pour que l'état donne la liberté aux communes de restreindre ce type d'implantation.

Quel est le problème ?

Les grandes chaînes de restauration rapide ne sont plus rares dans les territoires. A titre d'exemple, l'enseigne américaine McDonald's annonçait l'ouverture de 50 nouveaux restaurants cette année, en particulier dans les petites villes françaises (300 ayant déjà ouvert ces dix dernières années). En parallèle, on note une augmentation massive des maladies liées à notre mauvaise alimentation, telles que le diabète et l'obésité, avec notamment une multiplication par 4 chez les jeunes depuis 1997 et au sein de toutes les catégories socio-professionnelles selon l'Inserm²⁴. La localisation de ces lieux à proximité des écoles pose des questions en termes de santé publique, d'autant plus que les enseignes font souvent une intense publicité à proximité, à laquelle il reste difficile de résister.

24 Inserm, 2023. Obésité et surpoids : près d'un Français sur deux concerné. État des lieux, prévention et solutions thérapeutiques

Exemples

En France

Du côté français, **un amendement avait été déposé à la loi agricole de 2010, pour interdire toute implantation de fast-food à moins de 200 mètres d'une école**. Cette année, l'amendement a été déposé de nouveau. Pour limiter la concentration trop importante de ces chaînes, en particulier dans les centres-villes, la ville de **Nancy**, par exemple, a créé un « périmètre de sauvegarde » du commerce et se réserve la possibilité d'utiliser [un droit de préemption sur les fonds de commerce à vendre](#).

À Toulouges, commune de 7 300 habitants située à côté de **Perpignan**, le conseil municipal a voté à l'unanimité, en avril 2024, [une motion contre l'installation d'un McDonald's](#) qui semble avoir dissuadé l'installation (sans réel pouvoir prohibitif). Aujourd'hui, ce sont surtout des mobilisations par les habitant-es qui ont lieu, comme à **Colombes**, contre l'arrivée d'un Burger King à proximité d'une école, et alors que des efforts sont faits pour promouvoir le bio et l'équilibre alimentaire dans les cantines.

À l'international

Le Document de Planification Complémentaire (2015) de la ville de Gateshead (RU), stipule que les autorisations d'implantations d'établissements de restauration rapide ne seront pas accordées dans les endroits où :

- 1- Les enfants et les jeunes se rassemblent
- 2- Des niveaux élevés d'obésité sont observés
- 3- Il y a une sur-concentration d'établissements de restauration rapide
- 4- Le regroupement de ces établissements aurait un impact négatif sur la vitalité du quartier.

Il stipule également que toutes les futures demandes d'autorisation de ces établissements doivent être accompagnées d'une évaluation d'impact sur la santé. Une évaluation de cette politique menée en 2024 montre que « les politiques d'aménagement visant à limiter le nombre de nouveaux établissements de restauration rapide permettent de réduire le nombre d'enfants en surpoids et obèses ».

Recommandation N°10

Initier ou poursuivre le déploiement de jardins collectifs (familiaux, partagés, d'insertion, pédagogiques) et de fermes urbaines avec des moyens pour l'implication des habitant·es (animations, activités annexes comme des paniers, etc.).



LES LEVIERS de mise en œuvre pour les futur·es élu·es

- Mobiliser les acteur·rices locaux, en particulier les bailleurs sociaux, qui peuvent mettre à disposition des espaces de culture.
- Intégrer au PLU une OAP²⁷ thématique d'agriculture urbaine « maillage d'espaces nourriciers » pour sanctuariser ces espaces de proximité.
- S'appuyer sur les associations existantes (centre sociaux, épicerie sociale, association d'agriculture urbaine, structures d'insertion, jardin partagé associatif, tiers lieux...) pour réaliser un travail d'accompagnement, et notamment des personnes concernées par la précarité, pour permettre une

participation sur le temps long à ces projets nourriciers.

- Créer un partenariat avec le CCAS pour développer des activités annexes à ces lieux (permanences d'information et d'accès aux droits, paniers solidaires, épicerie solidaire, etc.).
- Impliquer les habitantes et les habitants dans un diagnostic de leur environnement alimentaire, prenant en compte les espaces nourriciers de production et d'auto-production.
- Créer localement des moyens de transformation de la nourriture à mutualiser : légumerie ou conserverie.

²⁷ Les orientations d'aménagement et de programmation thématiques sont une composante du PLU. Elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives.

Pourquoi cette solution ?

Les jardins collectifs et les fermes urbaines offrent de nombreux avantages, en plus d'encourager l'activité physique et d'augmenter la consommation de fruits et légumes²⁵, ils favorisent la proximité avec la nature des usager·ères et le contact avec d'autres personnes²⁶.

²⁵ ARS Île-de-France, 2024. Aménager un jardin collectif.

²⁶ BD : Pourquoi mettre des fermes dans les villes ?, 2020. À partir des travaux du programme de recherche « SEMOIRS ».

Exemples

Bondy

À Bondy, le projet « Du Potager à la Marmite » vise à améliorer l'accès à une alimentation saine et durable dans un quartier multiculturel à fort taux de pauvreté. Initié en 2021 par le **LAB3S**, il combine 2 jardins partagés et 3 cuisines collectives. Le projet a mobilisé plus de 110 participant·es (dont des implications concrètes dans la co-construction du projet) et a renforcé la convivialité dans le quartier à travers des événements publics. Un rapport d'expérience et un magazine souvenir valorisent les savoirs partagés, avec **des outils disponibles en open source pour d'autres initiatives**.

Agglomération de Dinan

Quatre communes de l'agglomération de Dinan ont **mis à disposition des parcelles**, cultivées par des habitant·es, en lien avec des associations d'aide alimentaire et un maraîcher référent. En 2023, 110 jardinier·ères bénévoles ont produit 25 tonnes de légumes grâce aux 5 ha mis à disposition.

Saint-Étienne

À Saint-Étienne, **on compte aujourd'hui 1400 jardins** ! Ils sont répartis sur 90 hectares et comprennent 3 200 parcelles réparties entre deux associations qui accompagnent les jardinier·ères.

D'après l'AFAUP²⁸, il faudrait prévoir environ 10 000 € pour l'aménagement d'un jardin collectif de 500 m² (hors dépollution) et ½ ETP pour l'animation.

²⁸ AFAUP, 2025. Manifeste de l'agriculture urbaine.

La ville de Bègles

La Ville de Bègles met à disposition de ses habitant·es des parcelles à cultiver individuellement (jardins familiaux) ou collectivement (jardins partagés) sans pesticides (plus de 4300 m², mis à disposition à travers le CCAS). Ces jardins nourriciers sont aussi des lieux de transmission intergénérationnelle et de lien social. **Ils constituent de véritables lieux de vie mariant un intérêt social, économique et environnemental.**

Les associations et mouvements signataires

Action contre la Faim (ACF)

Action contre la Faim (ACF) est une ONG humanitaire non gouvernementale créée en 1979, qui lutte contre la faim dans le monde. Depuis 2019, elle agit aussi en France. Forts de notre regard neuf sur les enjeux de précarité en France et enrichis de notre expérience internationale, nous agissons aux côtés des acteurs de l'aide aux personnes les plus précarisées, en croisant nos expertises, pour viser des changements opérationnels et des politiques publiques en faveur du droit à l'alimentation pour toutes et tous.

Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP)

Convaincue que l'agriculture urbaine apporte des réponses enthousiasmantes aux nombreux défis rencontrés par les villes, l'AFAUP œuvre à son développement partout en France. Elle a pour ambition de faire de l'agriculture urbaine un levier incontournable pour rendre les villes durables, fertiles et solidaires. Ses 120 adhérents sont des associations et des entreprises qui développent des jardins collectifs et des fermes urbaines partout en France.

Emmaüs France

Emmaüs, mouvement solidaire et laïc, est engagé depuis 1949 dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En France, le mouvement comporte 300 structures (associations, scic, scop, etc.) organisées autour de trois activités : les communautés, l'hébergement et l'accompagnement social, et l'insertion par l'activité économique. À la fois lieu d'innovations sociales et acteur militant pour une société plus juste et écologique, Emmaüs agit notamment via la collecte, le réemploi et la revente d'objets. Un programme de transition agricole et alimentaire a été mis en place et repose sur 2 axes : le développement des projets agroécologiques et l'amélioration de la qualité des repas dans ses 200 cuisines collectives.

Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF)

La Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France réunit plus de 1620 centres sociaux, 48 fédérations et 9 unions départementales et régionales qui agissent partout en France au plus près des habitant·es. Dignité humaine, solidarité et démocratie : ces trois valeurs sur lesquelles se fondent la FCSF et les centres sociaux sont incarnées dans nos approches et pratiques. Notre projet de réseau est axé sur le renforcement du pouvoir d'agir des habitant·es pour répondre aux questions de société qui les concernent.

Fédération Française des Diabétiques (FFD)

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'environ 100 associations et délégations locales réparties sur l'ensemble du territoire, et son Siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de personnes vivant avec un diabète.

Réseau Civam

Organisme de développement agricole, Réseau CIVAM regroupe 130 associations qui œuvrent pour la transition agroécologique. Associations d'éducation populaire, les CIVAM proposent un accompagnement sur plusieurs thématiques : l'agriculture durable en s'appuyant sur des systèmes de production économes et autonomes, l'installation et la transmission des fermes, l'accueil à la ferme, la question du genre en agriculture et l'alimentation durable et solidaire.

Secours Catholique – Caritas France (SCCF)

Fondé en 1946, le Secours Catholique-Caritas France (SCCF) défend l'accès de toutes et tous à une alimentation durable et de qualité. Cofondateur de la première banque alimentaire à Arcueil en 1984, il prend ses distances dès 1987 avec l'aide alimentaire institutionnelle, pour privilégier des actions centrées sur la rencontre et l'accompagnement. En 2015, il participe à la COP21, puis au Forum social mondial de Montréal en 2016 pour défendre un accès digne à l'alimentation. La crise du Covid-19 renforce cette orientation. En 2021, il lance le programme *Ensemble, bien vivre, bien manger* et publie, en 2024, l'étude *L'injuste prix de notre alimentation*.

Union des Groupements d'Épicerie Sociales et Solidaires (UGESS)

L'Union Nationale des Groupements d'Épicerie Sociales et Solidaires rassemble plus de 140 épiceries sociales et solidaires ainsi que 7 groupements territoriaux d'épicerie engagés pour garantir un accès pour tous à une alimentation diversifiée et durable, de manière autonome. En parallèle, l'UGESS et ses adhérents s'engagent pour le renforcement du pouvoir d'agir des personnes via des dispositifs d'accompagnement social individuel et des démarches collectives sur l'alimentation.

Vers un Réseau d'Achat en Commun (VRAC)

Créée en 2013, à Lyon, l'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) favorise le développement de groupements d'achats de produits de qualité (biologiques, éthiques, locaux) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et autres quartiers populaires. Sa mission est de permettre aux habitant·es, ayant des revenus limités, d'accéder à une alimentation choisie et non contrainte, tout en s'inscrivant dans un mode consommation durable et engagé, grâce à une triple tarification en fonction de la situation sociale des personnes.

Carav'alim – Mouvement d'éducation populaire pour le droit à l'alimentation

Carav'alim est un mouvement d'éducation populaire pour le droit à l'alimentation. Il a vocation à accueillir, fédérer et soutenir les projets, initiatives et collectifs qui œuvrent pour l'accès de toutes et tous à une alimentation digne et durable et agissent avec les personnes concernées par les injustices du système alimentaire. Il est piloté par un collectif composé d'organisations (ACF, Aequitaz, CIVAM, FCSF, SCCF, UGESS) et de groupes locaux.

Fédération Terre de liens

Terre de Liens est un mouvement citoyen visant à préserver les terres agricoles et à permettre l'installation de paysans et paysannes en agriculture écologique. Il associe une Fédération qui anime un réseau de 19 associations présentes dans toutes les régions métropolitaines, une foncière, entreprise de l'économie sociale et solidaire, et une fondation, reconnue d'utilité publique. A travers ses collaborations avec de multiples acteurs, Terre de Liens met en œuvre un dialogue territorial et anime le débat public sur la question des terres agricoles. Depuis 2003, Terre de Liens a acquis via plus de 400 fermes et permis de préserver plus de 9000 ha de terres agricoles dans toute la France métropolitaine, sortis définitivement du marché spéculatif.

Réseau Cocagne

Le Réseau Cocagne est une association à but non lucratif, qui développe et anime le réseau des Jardins de Cocagne :

une centaine de fermes à vocation d'insertion sociale et professionnelle certifiées « Agriculture Biologique ». Chaque année, les Jardins de Cocagne accompagnent plus de 6000 femmes et hommes en situation précaire et leur permettent de (re)construire un projet professionnel et personnel, en s'appuyant sur la production de légumes AB et sur une multitude de projets tournés vers le développement économique et social des territoires : transformation, logistique, sensibilisation aux questions alimentaires et agricoles, éducation populaire, filières bio-solidaires vers l'aide alimentaire, etc.

Aequitaz

AequitaZ est une association qui contribue à une société plus juste, notamment à travers l'animation de collectifs de personnes vivant en situation de pauvreté avec lesquels elle fait du plaidoyer local et national sur les droits sociaux, la lutte contre le racisme et le droit à l'alimentation.

Nos partenaires

ALTAA – Alliance pour les Transitions Agricoles et Alimentaires

ALTAA c'est un espace d'échange et de coopération entre associations, collectivités, organismes de recherche, entreprises, structures de l'économie sociale et solidaire, organisations citoyennes, etc., pour renforcer les actions et la montée en compétence collective. L'alliance est également force de proposition pour construire un environnement favorable aux transitions à engager sur les territoires, bousculer les récits dominants, nourrir les plaidoyers des alliés et partenaires et participer à l'évolution des politiques locales, nationales et européennes. Elle agit pour accélérer l'évolution des environnements alimentaires afin de faciliter la transition de notre alimentation vers des assiettes plus durables et plus végétales.

Mouvement Inter-Régional des AMAP¹ (MIRAMAP)

Créé en 2010, le MIRAMAP (Mouvement Inter-Régional des AMAP) est une association dont les membres sont des AMAP et des réseaux d'AMAP (15 réseaux répartis dans toute la France). Le MIRAMAP coordonne des actions pour faire vivre ce mouvement et en assurer la cohérence. Il rassemble des paysan·nes et des mangeurs·ses de nombreux territoires créant une alliance représentant une force citoyenne essentielle pour transformer l'agriculture et l'alimentation. En France le nombre d'AMAP est estimé à 2300 ce qui représente plus de 100 000 mangeurs·ses, le nombre de paysan·nes en AMAP est estimé à 4800. L'accessibilité alimentaire fait partie de nos chantiers privilégiés. Une recherche-action participative a été menée en 2020 sur ce thème, elle a conduit, entre autres, à l'élaboration d'un module de formation et d'un guide pour les AMAP afin de les accompagner dans leurs initiatives d'accessibilité pour l'accès de toutes et tous à une alimentation durable et choisie.

Solidarité Paysans

Fondée en 1992, Solidarité Paysans naît de la nécessité des agriculteurs de se défendre face aux conséquences néfastes du modèle industriel de développement agricole post- Seconde Guerre mondiale.

Présent dans 83 départements à travers l'action de 27 associations membres, le réseau Solidarité Paysans propose un accompagnement juridique et social aux agriculteurs et agricultrices en difficulté et les aide à adopter des pratiques agricoles durables.

Elle agit afin de défendre et développer leurs droits et promouvoir un modèle agricole qui garantisse un revenu digne. Ce sont ainsi plus de 4000 familles qui sont accompagnées chaque année. L'objectif de Solidarité Paysans est clair : permettre à tous les agriculteurs et agricultrices de devenir acteurs et actrices d'un autre modèle agricole.

¹ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

